Celles-sur-Belle
Belle à investir

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le premier juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 10
Conseillers présents : 23
Date de convocation : 25 mai 2022

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie TURPAULT Caroline, TALON Mélina, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Éric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

**Absents excusés**
BROUSSARD Raphaël, BODIN Dominique a donné pouvoir à BRUNET Sylvie, DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à ROBIN Evelyne, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn, BEDON Christine donné pouvoir à GADEAU Chantal.

## I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. VETILLARD Gilles se propose pour assurer cette fonction.

## II – EXAMEN DES RAPPORTS DE M. LE MAIRE

### 1) Démission d'une conseillère municipale

Mme Sylvie JAGOUX, conseillère municipale, a démissionné par courrier reçu du 22 avril 2022. Cette démission a été transmise à la Préfecture le 27 avril 2022.

L'article L 270 du code électoral prévoit que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant. Il ressort de ces dispositions que la vacance du siège de conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste. Le maire doit convoquer le suivant de liste à la réunion du conseil municipal. Si l'intéressé ne renonce pas de manière expresse à son mandat son élection est proclamée dès lors que le maire procède à son installation et l'inscrit au tableau du conseil municipal.

Mme GAZEAU Emmanuelle est la suivante sur la liste et a été conviée à la présente séance du conseil municipal.

Madame le Maire lui demande de confirmer sa volonté d'être intégrée au conseil municipal. Mme GAZEAU Emmanuelle ayant confirmé, elle est donc installée conseillère municipale.

### 2) Nomination de membres au conseil d'administration du CCAS

Les membres du conseil d'administration du CCAS de Celles-sur-Belle ont été élus par délibération du 17 juin 2020. Il est composé de 8 membres issus du conseil municipal et de 8 membres nommés par le Maire pour une durée de 6 ans. Il est présidé par Mme le Maire.

Par courrier du 20 avril 2022, Mme GUERRY Sabrina a donné sa démission du conseil d'administration.

Par ailleurs, l'article 8 du règlement du conseil d'administration prévoit que les membres qui se sont abstenus, sans motif légitime, de siéger au cours de trois séances consécutives peuvent être déclarés démissionnaires d'office par le conseil municipal, après que la Présidente les ait mis à même de présenter leurs observations.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la démission de M. PICARD Christian démissionnaire d'office après discussion entre la Présidente du CCAS et M. PICARD Christian,
- Procède à l'élection, à bulletins secrets, de deux nouveaux conseillers pour le conseil d'administration du CCAS de Celles-sur-Belle,
-

Mme CROMER Marie-Thérèse : 5 voix,
Mme DEMILLAC Madenn : 17 voix,
Mme GADEAU Chantal : 10 voix,
Mme GAZEAU Emmanuelle : 22 voix,

- Déclare membres du CCAS, Mme GAZEAU Emmanuelle et Mme DEMILLAC Madenn.

**3) Vente de la maison des associations à Verrines**

La commune a acheté le 24 juin 2008 une maison à Mme PROUST Marthe, située sur la parcelle cadastrée 344 AN n° 92, 22 rue de la Cure, au prix de 100 000 €.

Ce bâtiment a été mis à la disposition du Foyer Rural de Verrines-sous-Celles pour ses activités.

Cette maison nécessitant des travaux importants de réfection, il a été décidé de transférer l'association dans un autre bâtiment qui a été rénové avec l'aide financière du Département dans le cadre des « 1000 chantiers pour les Deux-Sèvres » (ancien bâtiment du tir).

France Domaine a estimé ce bâtiment à 54 000 €.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés
POUR : 16 voix – CONTRE : 10 voix (ROBERT B., TURPAULT C., BRETONNIER P., DEMILLAC M., HICQUEBRANT J., VETILLARD G., PICARD C., BARRET J.M., GADEAU C, BEDON C.) - ABSTENTION : 1 voix (LEON-HENRI A.)

- Décide de mettre en vente la maison située sur la parcelle 344 AN n° 92,
- Fixe le prix de vente à 54 000 €
- Autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette mise en vente.

**4) Création d'un cimetière**

La commune possède quatre cimetières communaux dont celui de Celles-sur-Belle dans lequel le nombre de concessions disponibles est faible.

Le groupe de travail « cimetière » a réfléchi à l'emplacement d'un nouveau cimetière. Il propose de l'installer sur 4 parcelles appartenant à la commune cadastrées AN n° 36, 37, 38 et 136, situées à la Revêtizon, en zone A pour deux d'entre elles et en zone 2AU pour deux autres.

Au de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'emplacement d'un futur cimetière à Celles-sur-Belle sur les parcelles AN n° 36, 37, 38 et 136 qui devront faire l'objet d'une révision du Plan Local d'Urbanisme en cas de réalisation,
- Autorise Madame le Maire à demander une étude hydrogéologique pour confirmer l'adéquation de ce terrain à cette destination,
- Autorise Madame le Maire à solliciter ID79 pour accompagner la commune dans ce projet.

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Affiché le 10 juin 2022